

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

### SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date
0.9.14.4.0	5410

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

W0133-12F554/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

001

VIC-1-34628

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **MODIFICATION 001**

La présente modification vise à apporter les changements suivants à la demande de propositions:

### Changement 001:

À la page 2 de 20,

### Enlever:

"Les documents suivants sont disponibles sur demande en communiquant avec l'autorité contractante par courriel:

Annexe « A » - Assurance responsabilité aérienne

Annexe « B » - Énoncé des travaux

Schedule « 1 » - Taux

Appendice « A » - Plan d'évaluation des soumissions

Appendice « B » - Exigences obligatoires

Appendice « C » - Point nominal des critères techniques.".

### Changement 002:

À la page 20 de 20,

### Enlever:

"Les documents suivants sont disponibles sur demande en communiquant avec l'autorité par courriel:

Annexe « A » - Assurance responsabilité aérienne

Annexe « B » - Énoncé des travaux

Schedule « 1 » - Taux

Appendice « A » - Plan d'évaluation des soumissions

Appendice « B » - Exigences obligatoires

Appendice « C » - Point nominal des critères techniques."; et

### Insérer:

### "Annexe « A » - Assurance-responsabilité d'aviation

### 1. Assurance-responsabilité d'aviation

Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur vic242

W0133-12F554

VIC-1-34628

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. Le fournisseur possède, pendant toute la durée du contrat, une assurance commerciale dont les modalités sont conformes aux pratiques de l'industrie et de toute entreprise prudente. Une telle assurance comporte au minimum:

2. Une assurance-responsabilité d'aviation couvrant les blessures corporelles et les dommages matériels découlant de l'utilisation de l'aéronef, d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature, la limite de responsabilité n'étant pas inférieure à 1000000\$ par accident ou par incident.

La ou les polices d'assurance susmentionnées comportent les dispositions suivantes:

- Assuré additionnel: Le Canada est désigné comme assuré a) additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler des activités du fournisseur dans le cadre du contrat. L'intérêt du Canada se lit comme suit: Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b) Avis d'annulation: L'assureur du fournisseur s'engage à aviser par écrit l'autorité contractante de l'annulation de la police dans un délai de trente (30) jours.
- Responsabilité réciproque / Séparation des assurés: Sans c) augmenter la limite de responsabilité, la police couvre toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police s'applique à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise pour chacun d'eux.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554 VIC-1-34628

File No. - N° du dossier

001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### ANNEXE « B » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1. **OBJET**

L'École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC) du ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un fournisseur de service pouvant fournir un soutien à ses deux programmes d'instruction en parachutisme, ce qui comprend notamment la fourniture sur demande et selon les besoins d'aéronefs et d'infrastructures d'établissement d'instruction en parachutisme.

Etant donné que chaque programme d'instruction possède une situation qui lui est propre, les autorisations de tâches seront émises sur demande et selon les besoins afin de déterminer les tâches et produits livrables inclus dans la portée du présent document.

### 2. CONTEXTE

L'ERSFC, située à la 19<sup>e</sup> Escadre Comox à Comox (Colombie-Britannique), est le seul établissement d'instruction national responsable de la formation de tous les techniciens en recherche et sauvetage (Tech SAR) des Forces canadiennes. L'une des nombreuses disciplines enseignées à l'ERSFC est le parachutisme. À l'intérieur de ce niveau de capacité, l'ERSFC fournit tout l'équipement personnel et l'instruction en parachutisme nécessaires. L'instruction en parachutisme de l'ERSFC fait partie d'un programme annuel rigide impossible à modifier. Étant donné la variabilité des conditions météorologiques locales, qui empêche souvent d'offrir des sessions d'instruction en parachutisme soutenues et intensives, ainsi que de la forte demande d'utilisation du terrain d'aviation de la 19 Ere, l'ERSFC est à la recherche d'un autre emplacement d'instruction en parachutisme où les conditions météorologiques seraient plus favorables et où les ressources reliées à l'instruction en parachutisme seraient plus disponibles.

Le présent énoncé des travaux (EDT) décrit de manière stricte l'aéronef et les infrastructures d'établissement d'instruction nécessaires pour soutenir les programmes d'instruction en parachutisme suivants :

- (A) Programme élémentaire d'instruction en parachutisme (NQ5A) d'une durée de trois semaines dispensé typiquement en avril pour environ 28 membres du personnel et stagiaires:
- (B) Programme de parachutisme pour instructeurs, d'une durée d'une semaine, dispensé au même endroit que le programme élémentaire d'instruction en parachutisme, typiquement en décembre, pour environ 10 à 20 membres du personnel et des techniciens en recherche et sauvetage opérationnels

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0133-12F554/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:condition}$ 

File No. - N° du dossier

VIC-1-34628

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

supplémentaires qui assistent à l'instruction.

### 3. DÉFINITIONS

### AGL:

Au-dessus du sol (altitude). (AGL)

### Approche de précision :

Série de virages qu'un parachutiste effectue pendant sa descente pour s'assurer d'atterrir à l'intérieur de la ZL prévue. Les virages sont faits soit tous à droite, soit tous à gauche (selon la direction du vent, les obstacles et le parcours de descente prédéterminé) et mènent à quatre phases d'atterrissage distinctes (le point d'entrée, le parcours vent arrière, le parcours de base et la course à l'atterrissage finale), ce qui aide le parachutiste à effectuer les atterrissages les plus constants et sécuritaires possible. (*Precision Approach*)

### Billet d'envolée :

Billet acheté pour couvrir le coût d'un siège à bord d'un aéronef capable de transporter un parachutiste selon un horaire régulier jusqu'à une altitude de largage prédéterminée (généralement 12 500 pieds AGL) pour effectuer un saut en commandé. (*Lift Ticket*)

### CSAR-7(I):

Système de parachute militaire carré (*Square-on-Square*) composé d'un parachute Performance Design Silhouette dont la voilure est comprise entre 170 et 210 pieds carrés. (*CSAR-7(I)*)

### États-Unis limitrophes :

Ce terme inclut les 48 états des États-Unis situés sur le continent Nord-Américain au sud du Canada et au nord du Mexique, ainsi que le district fédéral de Columbia. Le terme exclut les états de l'Alaska et d'Hawaii, ainsi que tous les territoires et possessions extracôtiers des États-Unis, tel que Puerto Rico. (*Contiguous United States*)

### Instruction pour débutant :

Instruction initiale s'adressant aux personnes qui n'ont aucune expérience (cours élémentaire). (*Ab-Initio*)

### NQ5A:

Instruction pour débutant/initiale s'adressant aux Tech SAR. Cours d'un an comportant de nombreuses phases d'instruction traitant de plusieurs disciplines/ensembles de compétences de sauvetage. (*QL5A*)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0133-12F554/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

VIC-1-34628

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### Site des opérations :

Zone appartenant à l'entrepreneur où se trouve normalement le personnel de la ZL ou les parachutistes. (*On-Site*)

### Temps TAC:

Location exclusive d'un aéronef sans présence non sollicitée de civils avec le personnel militaire. (*TAC-Time*)

### Zone de largage (ZL):

Zone d'atterrissage en parachute spécifique ou zone de largage que cible un parachutiste pour atterrir. (*Drop Zone (DZ)*)

### Zones d'atterrissage trop court ou trop long :

Zones situées immédiatement avant et après la ZL qui peuvent être utilisées en toute sécurité pour l'atterrissage lorsqu'une situation rend impossible l'atterrissage dans la ZL. (*Under and Over Shoots*)

### 4. EXIGENCES OBLIGATOIRES

L'entrepreneur doit répondre à toutes les exigences obligatoires suivantes pendant toute la durée du contrat.

### A. Emplacement

- Toutes les installations d'instruction potentielles de l'entrepreneur doivent être situées au Canada ou aux États-Unis limitrophes.
- Le temps de déplacement par véhicule motorisé (automobile) entre l'installation d'instruction de l'entrepreneur et toute zone urbaine (ayant une population de 100 000 habitants ou plus) doit être d'une durée supérieure à 30 minutes. La proximité de grands centres urbains constitue une source inutile et insidieuse de distractions qui est considérée comme étant un risque pour la sécurité inacceptable. Une telle proximité ne peut être tolérée pour le programme élémentaire d'instruction en parachutisme des Tech SAR.
- La ZL de l'entrepreneur doit se trouver à moins de 30 minutes de temps de déplacement d'un établissement de soins d'urgence et/ou d'une installation médicale en mesure d'assurer des soins de traumatologie en cas de blessure ou d'accident.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:control_eq}$ 

File No. - N° du dossier VIC-1-34628 Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

104 L'entrepreneur doit pouvoir soutenir les deux programmes d'instruction à partir du même emplacement au cours des différentes dates prévues.

### B. Zone de largage (ZL)

- La ZL de l'entrepreneur doit être affiliée à l'Association canadienne de parachutisme sportif (ACPS) et/ou à l'United States Sport Parachuting Association (USPA).
- Le site de l'entrepreneur doit comporter une ou des zones d'atterrissage distinctes réservées aux militaires.
- La ZL de l'entrepreneur assignée à l'instruction aux sauts commandés doit être recouverte d'herbe afin de limiter la fatigue des parachutistes et l'usure du matériel.
- La frontière de la ZL de l'entrepreneur assignée aux militaires ne doit pas être située à moins de 200 pieds (60,96 mètres) du bord de la piste la plus rapprochée et doit être clairement délimitée par rapport aux pistes en service et aux autres ZL en service. L'approche de précision d'un parachutiste ou sa course à l'atterrissage finale ne doit jamais se faire à proximité immédiate d'une piste en service.
- Le terrain entourant la ZL doit être sécuritaire pour un atterrissage et doit être facilement accessible aux véhicules d'urgence pendant toute la durée des activités de parachutisme de l'ERSFC.
- Toute la ZL doit être facilement identifiable (de jour ou de nuit) par les parachutistes à partir d'une altitude de largage minimale de 12 500 pieds (3 810 mètres) AGL.

### C. Aéronef

L'entrepreneur doit fournir du temps TAC et des billets d'envolée individuels sur un avion multiturbine à porte arrière (de type Skyvan ou équivalent) capable d'effectuer des opérations de parachutage pour sauts avec sangle d'ouverture automatique et pour sauts commandés et des sorties d'équipement et de parachutistes en position debout. La capacité de parachutage avec sangle

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif. 001

File No. - N° du dossier VIC-1-34628 Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d'ouverture automatique doit comprendre un système de récupération en cas d'accrochage de la sangle.

- L'entrepreneur doit fournir du temps TAC et des billets d'envolée individuels sur un avion multiturbine à porte latérale (de type Twin Otter ou équivalent) capable d'effectuer des opérations de parachutage pour sauts commandés.
- Tous les aéronefs pour les opérations dans la ZL doivent pouvoir atteindre des altitudes de largage comprises entre 3 000 pieds (914,4 mètres) et 12 500 pieds (3 810 mètres) AGL de façon habituelle et sur demande, et non pas à titre exceptionnel.

### D. <u>Utilisation de l'aéronef pour le Programme élémentaire d'instruction en parachutisme</u>

- 101 L'entrepreneur doit être en mesure de fournir environ trente (30) heures de temps TAC sur l'avion multiturbine à porte arrière pendant un programme d'instruction de trois semaines.
- L'entrepreneur doit être en mesure de fournir environ trente (30) heures de temps TAC sur l'avion multiturbine à porte latérale pendant un programme d'instruction de trois semaines.
- L'entrepreneur doit être en mesure d'intégrer le personnel ERSFC avec le reste de la clientèle de la ZL au moyen de billets d'envolée individuels afin de permettre à jusqu'à 18 participants de compléter leur entraînement en parachutisme ou la mise à jour de leurs compétences.
- L'entrepreneur doit être en mesure de fournir jusqu'à cinq cents (500) billets d'envolée individuels pouvant être utilisés selon les besoins pendant un programme d'instruction de trois semaines.

### E. <u>Utilisation de l'aéronef pour le Programme de parachutisme pour instructeurs</u>

- 101 L'entrepreneur doit être en mesure de fournir selon les besoins du temps TAC sur l'avion multiturbine à porte arrière (de jour ou de nuit).
- L'entrepreneur doit être en mesure de fournir selon les besoins du temps TAC sur l'avion multiturbine à porte latérale (de jour ou de nuit).
- L'entrepreneur doit être en mesure d'intégrer le personnel ERSFC avec le reste de la clientèle de la ZL au moyen de billets d'envolée individuels afin de

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:control_eq}$ 

File No. - N° du dossier VIC-1-34628 Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

permettre à jusqu'à 18 participants de compléter leur entraînement en parachutisme ou la mise à jour de leurs compétences.

L'entrepreneur doit être en mesure de fournir jusqu'à mille (1 000) billets d'envolée individuels pouvant être utilisés selon les besoins pendant un programme d'instruction d'une semaine.

### F. Soufflerie verticale

- 101 L'entrepreneur doit fournir l'accès en temps opportun à une soufflerie verticale située sur le site des opérations afin que les participants puissent s'y livrer à des activités d'instruction sans nécessiter de transport pour s'y rendre.
- La soufflerie verticale doit posséder une chambre de vol intérieure dotée d'un diamètre utilisable d'au moins 10 pieds (3,048 mètres).
- C'utilisation d'équipement factice et autre doit être autorisé dans la soufflerie verticale pendant les activités d'instruction afin de simuler des sauts extérieurs.
- La soufflerie verticale utilisée doit être la même pour les deux programmes d'instruction afin que les instructeurs puissent acquérir de l'expérience dans la soufflerie qu'ils utiliseront pour entraîner les participants du Programme élémentaire d'instruction en parachutisme.
- L'entrepreneur doit être en mesure d'enregistrer des vidéos des vols individuels dans la soufflerie verticale et de fournir ces enregistrements sur DVD pour les besoins de l'ERSFC.
- Les installations de la soufflerie verticale doivent comprendre une salle d'exposé ayant une capacité de lecture de vidéos sur DVD et pouvant recevoir au moins quatorze personnes. La salle d'exposé doit être disponible sur demande de l'ERSFC afin de permettre de dispenser des exposés aux parachutistes immédiatement après les activités d'instruction dans la soufflerie verticale.

### G. Site et autres installations

Le site de l'entrepreneur doit être opérationnel pendant au moins trois cent quarante (340) jours par année (ce fait doit être prouvé par des statistiques tirées des manifestes et d'une base de données d'un réseau météorologique local qui démontrent que des opérations de parachutisme auraient pu avoir lieu sur le site au moins 340 jours par année). Étant donné les calendriers d'instruction très serrés, les programmes d'instruction doivent se dérouler dans

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:constraint}$ 

File No. - N° du dossier

VIC-1-34628

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

une ZL située dans une région où les probabilités sont très élevées que l'instruction puisse se dérouler sans être compromise par des conditions météorologiques défavorables.

- Le site de l'entrepreneur doit posséder une zone d'attente utilisable ayant une superficie d'au moins 20 pieds sur 20 pieds (6,096 mètres sur 6,096 mètres) qui soit mis à la disposition des participants du programme pendant la période de 45 minutes qui précède le début de leur prochain vol.
- Au cours des périodes entre les programmes d'instruction, l'entrepreneur doit fournir des installations d'entreposage intérieur sécuritaires et pouvant êtres verrouillées situées sur le site des opérations et qui conviennent à l'entreposage d'au moins 160 pieds carrés (14,87 mètres carrés) de parachutes et d'équipement (utilisé par l'ERSFC pour mener à bien ses programmes de parachutisme et qui comprennent notamment, mais non exclusivement : des parachutes, des caméras vidéo, divers contenants d'équipement, des tables, des pièces de rechange, etc.). Les installations d'entreposage doivent recevoir de l'équipement de parachutisme. Il ne doit pas y avoir de variations de température exagérées à l'intérieur des installations d'entreposage qui seraient susceptibles de provoquer de la condensation et il ne doit pas y avoir d'animaux, d'insectes, ni d'humidité excessive.
- L'entrepreneur doit prévoir la fourniture d'une salle de pliage de parachutes intérieure ou abritée et d'une salle de visionnement de vidéos situées à faible distance (à moins de 20 mètres (65,62 pieds))de la ZL utilisée par l'ERSFC. Cette salle doit permettre aux stagiaires de plier les parachutes tout en continuant de surveiller la zone d'atterrissage et d'assister à des exposés sur les vidéos.
- L'entrepreneur doit fournir l'accès sur le site des opérations à une maquette d'un avion multiturbine à porte arrière ayant les mêmes dimensions de cabine et la même configuration que l'avion utilisé pour les sauts en parachute, et ce, afin de permettre aux parachutistes de pratiquer toutes les activités reliées aux parachutisme dans l'avion, ce qui comprend notamment, mais non exclusivement les manœuvres d'embarquement dans l'aéronef et de sortie.
- L'entrepreneur doit fournir l'accès sur le site des opérations à une maquette d'un avion multiturbine à porte latérale ayant les mêmes dimensions de cabine et la même configuration que l'avion utilisé pour les sauts en parachute, et ce, afin de permettre aux parachutistes de pratiquer toutes les activités reliées aux parachutisme dans l'avion, ce qui comprend notamment, mais non exclusivement les manœuvres d'embarquement dans l'aéronef et de sortie.

Amd. No. - N° de la modif. 001

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-12F554

VIC-1-34628

07 L'entrepreneur doit fournir l'accès à au moins deux (2) installations sanitaires permanentes situées sur le site des opérations.

### H. Sécurité

- 01 L'entrepreneur doit démontrer qu'il a accumulé au moins trois (3) années d'expérience au cours des cing (5) dernières années dans le soutien de l'instruction en parachutisme avec sauts commandés. Pour ce faire, il doit produire des lettres de références en provenance d'au moins deux clients différents qui ont conclu avec succès des marchés présentant des conditions semblables à celles stipulées dans le présent EDT. L'expérience sera établie au moment de la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
- 02 L'entrepreneur et ses zones de largage doivent présenter un taux moyen de mortalité de parachutistes établi sur 10 ans non supérieur au taux moyen de mortalité sur 10 ans de l'USPA qui est d'une perte de vie par tranche de 100 000 sauts en parachute.
- 03 L'entrepreneur doit avoir mis en place un programme de sécurité qui comprend notamment, mais non exclusivement, des exposés, la délimitation des infrastructures (zones de largage (ZL) alternatives ou ZL exclusive utilisée au besoin), communications air/sol et sol/sol et agents de sécurité qui s'assurent de régler tous les conflits potentiels entre les diverses opérations d'instruction et de sauts en parachute, etc.
- 04 L'entrepreneur doit disposer d'un plan d'évacuation et de transport sanitaires conçu spécifiquement pour son site des opérations.
- 05 L'entrepreneur doit contrôler les activités quotidiennes des aéronefs et de la zone de largage.
- 06 L'entrepreneur doit avoir à sa disposition sur place des agents de sécurité de la ZL, des contrôleurs et des guetteurs qui :
  - (A) ont une visibilité complète et ininterrompue des activités de tous les parachutistes;
  - surveillent en permanence toute activité de parachutisme et autres pratiques dangereuses qui pourraient être effectuées par toute la clientèle de la ZL (militaire et civile);
  - ont la possibilité de communiquer immédiatement avec l'aéronef, les contrôleurs militaires et civils de la ZL et les véhicules de transport et de navette:
  - connaissent bien les opérations de parachutisme militaire des Forces (D) canadiennes.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W0133-12F554/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:constraint}$ 

File No. - N° du dossier VIC-1-34628 Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- L'entrepreneur doit avoir la capacité d'harmoniser l'espace aérien pour le personnel de l'ERSFC qui dispense l'instruction entre le point de largage du parachutiste et son point d'atterrissage pendant toute la durée du temps TAC et du billet d'envolée où se déroule les activités de parachutisme.
- L'entrepreneur doit respecter la réglementation pertinente de Transports Canada ou de la Federal Aviation Administration (FAA).
- Le pilote, l'équipage de conduite (s'il y a lieu) et l'aéronef doivent posséder la certification requise pour les activités de parachutisme conformément à la réglementation pertinente de Transports Canada ou de la Federal Aviation Administration (FAA).

### I. <u>Services</u>

- L'entrepreneur doit fournir la capacité de réserver et de planifier l'utilisation de tous les aéronefs et de toutes les installations jusqu'à 18 mois à l'avance afin d'assurer l'harmonisation avec les autres activités de parachutisme militaires et civiles pour les deux programmes d'instruction (qui auront lieu au même endroit, mais à des dates différentes).
- L'entrepreneur doit fournir du soutien pour le pliage (arrimage) de jusqu'à 40 parachutes CSAR-7(I) par jour d'instruction. L'entrepreneur doit fournir les services d'arrimeurs de parachutes professionnels possédant une expérience documentée d'au moins deux (2) ans d'emploi au cours des cinq (5) dernières années à titre d'arrimeur de parachutes professionnel à une ZL de même qu'une preuve qu'ils possèdent :
  - A) une qualification valide pour le pliage des parachutes de l'ACPS ou de l'USPA: et/ou
  - B) une certification de la Federal Aviation Administration Riggers ou de l'ACPS.

L'expérience des arrimeurs sera mesurée à la date où le service sera rendu. On prévoit qu'un maximum de quatre arrimeurs de parachutes professionnels seront requis à tout moment donné.

C'entrepreneur doit mettre à la disposition des arrimeurs sur le site des opérations une salle des arrimeurs où il est possible de procéder à des réparations ou des modifications de l'équipement.

### 5. SOUTIEN AUX CLIENTS

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-12F554

Amd. No. - N° de la modif. 001

File No. - N° du dossier VIC-1-34628 Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 01 L'ERSFC fournira toute l'instruction en parachutisme et tout l'équipement personnel.
- A la demande de l'entrepreneur, l'autorité technique fournira au besoin la certification pour le pilage des parachutes de secours.
- L'ERSFC fournira des arrimeurs de parachutes militaires pour le soutien de l'équipement, mais elle pourra avoir besoin à l'occasion d'un soutien supplémentaire de la part de l'entrepreneur.
- La réglementation militaire exige que tout arrimeur devant plier des parachutes militaires reçoivent auparavant un exposé dispensé par un arrimeur ayant la qualification militaire spécifique au type de parachute en question. L'exposé sera donc dispensé par un arrimeur de parachutes militaires canadien qualifié pour le parachute CSAR-7(I). L'ERSFC dispensera donc un exposé sur le parachute CSAR-7(I) à tous les arrimeurs concernés de l'entrepreneur avant de les autoriser à plier ce parachute.

### 6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Les parachutistes de l'ERSFC qui participent aux activités du programme d'instruction sont soit des membres en règle de l'Association canadienne de parachutisme sportif (ACPS) ou de l'United States Sport Parachuting Association (USPA), soit des membres qui suivent le Programme d'instruction solo initial de l'ACPS.
- Le temps de vol quotidien relié au programme d'instruction a généralement lieu pendant la matinée (entre 8 et 13 h). Les après-midis étant typiquement réservés au pliage des parachutes et aux activités en salle de classe. Toutefois, selon les circonstances, on peut avoir besoin des services des aéronefs pendant toute la journée.
- Les opérations de parachutisme de nuit (qui se déroulent normalement très tôt le matin entre 3 et 5 h) n'auront lieu qu'une ou deux fois au cours de chaque programme d'instruction. Le besoin annuel sera défini en fonction des exigences des programmes et les vols de nuit seront planifiés au moins 24 heures à l'avance.
- L'ERSFC aura principalement recours (à 90 % ou plus) à du temps TAC pour le Programme élémentaire d'instruction en parachutisme (NQ5A) et n'utilisera qu'exceptionnellement des billets d'envolée individuels.
- U'ERSFC aura principalement recours (à 90 % ou plus) à des billets d'envolée individuels pour le Programme de parachutisme pour instructeurs et n'utilisera qu'exceptionnellement du temps TAC. Toutefois, l'ERSFC recourra davantage

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 001

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

W0133-12F554/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-12F554

VIC-1-34628

au temps TAC si elle dispense simultanément des cours de formation professionnelle.

O6 En temps normal, l'ERSFC fonctionne selon une séquence de jours de repos 5-2 (cinq jours de travail suivis de deux jours de repos) et les jours de repos ont généralement lieu les fins de semaine afin d'éviter les périodes typiquement les plus achalandées de la ZL. Toutefois, les jours de fin de semaine pourront être utilisés pour atteindre les objectifs d'instruction lorsque le mauvais temps ou d'autres circonstances imprévues auront occasionné du retard.

. Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

### Schedule «1» - Tarifs

Prix global ferme incluant, sans toutefois s'y limiter, les carburants, les lubrifiants et le personnel du fournisseur:

Tableau 1: Tarifs horaires

	Tarif horaire		d'option 1)   d'option 2)   d'option 3)					
	Tarif horaire	(période 1)						
	Quantité	estimative	par annee	30 heures	2 heures	30 heures	4 heures	4 heures
l ableau T. Tariis noraires	Catégorie	d'équipement		Appareil multiturbine à hayon Temps TAC (opérations diurnes)	Appareil multiturbine à hayon Temps TAC (opérations nocturnes)	Appareil multiturbine à porte latérale Temps TAC (opérations diurnes)	Soufflerie verticale – Location	Enregistrement vidéo des activités de formation en soufflerie verticale (incluant un DVD pour chaque activité de formation)
lableau	°Z	d'ar-	ticle	~	2	n	4	2

Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A

W0133-12F554

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VIC-1-34628

Tarif unitaire | Tarif unitaire | Tarif unitaire (période d'option 2) Tarif unitaire | Tarif unitaire (période d'option 1) (période 1) par année estimative Quantité 1500 Tableau 2: Tarifs unitaires Catégorie Billet d'envolée individuel ďarticle ² 9

(période d'option 4)

(période d'option 3)

Tables: 2. Tarife alloher

900

Pliage de parachutes

\_

lablea	l ableau 3: Tarits quotidiens						
°N	Catégorie d'installation	Quantité	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
d'arti		estimative	quotidien	quotidien	quotidien	quotidien	quotidien
cle		par année	(période 1)	(période	(période	(période	(période
				d'option 1)	d'option 2)	d'option 3)	d'option 4)
8	Salle de réunion -	25 jours					
	Location						
6	Aire d'entraînement -	25 jours					
	Location						
10	Installations	180 jours					
	d'entreposage des						
	équipements - Location						

Devise:

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No Nº de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

### Remardues:

### Substitution d'aéronef

- aux frais applicables à l'aéronef prévu initialement, sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes Lorsque, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du fournisseur, l'aéronef prévu n'est pas responsable technique (ou de son représentant désigné), substituer un autre type d'aéronef aux tarifs et disponible, le fournisseur peut utiliser un autre aéronef du même type ou, avec le consentement du 2 et 3 ci-dessous.
- pas supérieure à la charge utile que l'aéronef prévu initialement aurait été capable de transporter, à moins comparaison de l'aéronef prévu initialement, la charge utile transportée par l'aéronef de substitution n'est que le responsable technique (ou son représentant désigné) accepte de débourser les tarifs et les frais Lorsque l'aéronef de substitution est capable de transporter une charge utile plus importante en applicables à l'aéronef de substitution.

 $^{\circ}$ 

က

'aéronef de substitution, sauf dans les situations où ces tarifs et frais sont plus élevés que ceux associés à Lorsque la charge utile maximale de l'aéronef de substitution est inférieure à la charge utile maximale de 'aéronef prévu initialement, le calcul des frais est fondé sur les tarifs et les frais applicables au type de aéronef prévu initialement, auquel cas les tarifs et frais associés à l'aéronef prévu initialement' s'appliquent.

### 2. Définition des périodes

Période 1:	De la date d'attribution du contrat au 31 mai 2013
Période d'option 1:	Du 1 <sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014
Période d'option 2:	Du 1€ juin 2014 au 31 mai 2015
Période d'option 3:	Du 1 <sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016
Période d'option 4:	Du 1er juin 2016 au 31 mai 2017

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	VIC242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

### 3. Quantité estimative par année

Les quantités estimatives par année sont incluses dans les tableaux aux fins d'évaluation des soumissions seulement.

La colonne «Quantité estimative par année» sera supprimée de chaque tableau dans le contrat subséquent.

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

# Appendice « A » - Plan d'évaluation des soumissions

# Évaluation de la conformité – Exigences obligatoires

Les soumissions seront évaluées dans leur ensemble afin de confirmer leur conformité aux exigences obligatoires.

Les soumissions jugées non conformes seront écartées d'emblée.

Chaque soumission sera évaluée article par article en fonction des exigences obligatoires décrites à l'appendice Les exigences techniques obligatoires sont clairement décrites à l'appendice «B».

### 2. Évaluation des critères cotés

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

moyen des critères cotés décrits à l'appendice «C». Des coefficients de pondération seront appliqués aux critères cotés afin de calculer une cote globale pour chaque critère donné. La cote reflétant le meilleur rapport qualité-prix es soumissions jugées conformes à toutes les exigences obligatoires seront ensuite évaluées afin de déterminer echniques et de critères de prix. Les critères techniques seront ensuite évalués de manière approfondie au sera calculée en utilisant la formule de détermination du meilleur rapport qualité-prix décrite dans le présent aquelle offre le meilleur rapport qualité-prix pour le ministère, en fonction d'une combinaison de critères

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur soumission contient suffisamment d'information pour permettre 'évaluation des critères décrits dans le présent document en remplissant entièrement toutes les sections de la demande de propositions.

exigence ainsi que des détails de chaque critère d'évaluation, de l'information minimale à fournir pour obtenir une Fous les critères cotés seront évalués au moyen de grilles et d'échelles de notation détaillées associées à un jeu précis de critères d'évaluation. Les soumissionnaires sont informés de la cote maximale attribuable à chaque cote ainsi que de l'échelle d'évaluation utilisée pour l'attribution des cotes.

Le soumissionnaire retenu exécutera tous les travaux spécifiés à l'annexe «B».

### 3. Évaluation financière

-a soumission recevable la plus basse obtiendra le nombre maximal de points attribués pour le prix. Chaque soumission subséquente recevra une cote établie au prorata du prix proposé. Le total évalué sera établi à partir des prix indiqués au Schedule «1» (Tarifs)

où:

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A W0133-12F554 (Quantité estimative par année pour l'article 1) x (Taux horaire pour l'article 1 pour la période1)] П ⋖

- + [(Quantité estimative par année pour l'article 1) x (Taux horaire pour l'article 1 pour la période d'option 1)]
  - + [(Quantité estimative par année pour l'article 1) x (Taux horaire pour l'article 1 pour la période d'option 2)]
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 1) x (Taux horaire pour l'article 1 pour la période d'option 4)] + [(Quantité estimative par année pour l'article 1) x (Taux horaire pour l'article 1 pour la période d'option 3)
- [(Quantité estimative par année pour l'article 2) x (Taux horaire pour l'article 2 pour la période1)] Ш മ
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 2) x (Taux horaire pour l'article 2 pour la période d'option 1)]
  - + [(Quantité estimative par année pour l'article 2) x (Taux horaire pour l'article 2 pour la période d'option 2)
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 2) x (Taux horaire pour l'article 2 pour la période d'option 3)] + [(Quantité estimative par année pour l'article 2) x (Taux horaire pour l'article 2 pour la période d'option 4)]
- [(Quantité estimative par année pour l'article 3) x (Taux horaire pour l'article 3 pour la période1)] S
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 3) x (Taux horaire pour l'article 3 pour la période d'option 1)] + [(Quantité estimative par année pour l'article 3) x (Taux horaire pour l'article 3 pour la période d'option 2)
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 3) x (Taux horaire pour l'article 3 pour la période d'option 3)]
- + [(Quantité estimative par année pour l'article 3) x (Taux horaire pour l'article 3 pour la période d'option 4)]

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

+ [(Quantité estimative par année pour l'article 7) x (Taux unitaire pour l'article 7 pour la période d'option

<u>4</u>

Solicitation No N° de W0133-12F554/A Client Ref. No N° de r W0133-12F554	Solicitation No N° de l'invitation W0133-12F554/A Client Ref. No N° de réf. du client W0133-12F554	Amd. No N° de la modif. 001 File No N° du dossier VIC-1-34628	Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
I	[(Quantité estimat + [(Quantité estim	ive par année pour l'articla ative par année pour l'arti	
1)] d'option2)]	+ [(Quantité estim	+ [(Quantité estimative par année pour l'article	cle 8) x (Taux quotidien pour l'article 8 pour la période
3)1	+ [(Quantité estim	+ [(Quantité estimative par année pour l'article	cle 8) x (Taux quotidien pour l'article 8 pour la période d'option
(4) (4)	+ [(Quantité estim	ative par année pour l'arti	+ [(Quantité estimative par année pour l'article 8) x (Taux quotidien pour l'article 8 pour la période d'option
<u></u>	[(Quantité estimat + [(Quantité estim	ive par année pour l'articl lative par année pour l'arti	[(Quantité estimative par année pour l'article 9) x (Taux quotidien pour l'article 9 pour la période1)] + [(Quantité estimative par année pour l'article 9) x (Taux quotidien pour l'article 9 pour la période d'option
1,1 0,004:00:01	+ [(Quantité estim	+ [(Quantité estimative par année pour l'article	cle 9) x (Taux quotidien pour l'article 9 pour la période
d option 2)	+ [(Quantité estim	+ [(Quantité estimative par année pour l'article	cle 9) x (Taux quotidien pour l'article 9 pour la période d'option
(5) (4)	+ [(Quantité estim	ative par année pour l'arti	+ [(Quantité estimative par année pour l'article 9) x (Taux quotidien pour l'article 9 pour la période d'option
= L	[(Quantité estimat + [(Quantité estim	ive par année pour l'articl lative par année pour l'arti	[(Quantité estimative par année pour l'article 10) x (Taux quotidien pour l'article 10 pour la période1)] + [(Quantité estimative par année pour l'article 10) x (Taux quotidien pour l'article 10 pour la période
d option 1)]	+ [(Quantité estim	lative par année pour l'arti	+ [(Quantité estimative par année pour l'article 10) x (Taux quotidien pour l'article 10 pour la période
d option 2)]	+ [(Quantité estim	lative par année pour l'arti	+ [(Quantité estimative par année pour l'article 10) x (Taux quotidien pour l'article 10 pour la période
d'option 4)]	+ [(Quantité estim	ative par année pour l'arti	+ [(Quantité estimative par année pour l'article 10) x (Taux quotidien pour l'article 10 pour la période

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix 4.

- Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
- respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et <u>Q</u>
  - satisfaire à tous les critères obligatoires.
- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) et b) seront déclarées non recevables. ci
- L'évaluation sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix. რ
- le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: multiplié par 70%.

4;

- Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%. 5
- Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée. Ö.

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera

۲.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A W0133-12F554

l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45). Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de VIC-1-34628

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)	- Note combinée la technique (70%) e	plus haute t du prix (30%)	
	Soumissionnaire Soumissionnaire 1 Soumissionnair 6 Soumissionnair 7 Soumissionnair 6 Soumis	Soumissionnaire 2	Soumissionnair e 3
Note technique globale	115/135ª	89/135ª	92/135ª
Prix évalué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$ <sup>b</sup>
Calculs			
Note pour le mérite technique	115/135ª x 70 = 59.63	89/135° x 70 = 46.15	92/135° x 70 = 47.70
Note pour le prix	45 <sup>b</sup> /55 x 30 = 24.55	$45^{\text{b}}/50 \times 30 = 27.00$	$45^{b}/45 \times 30 =$ 30.00
Note combinée	84.18	73.15	77.70
Évaluation globale	1er	$3^{\rm e}$	2e

a - Représente la note la plus élevée sur le plan technique pouvant être obtenue (135 points dans le présent exemple) <sup>b</sup> – Représente le prix proposé le plus bas

Solicitation No N $^{\circ}$ de l'invitation W0133-12F554/A	Amd. No N° de la modif. $001 \label{eq:condition}$	Buyer ID - Id de l'acheteur $vic242$
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

Le soumissionnaire retenu sera celui qui aura obtenu la note combinée la plus élevée calculée en additionnant la soumissionnaire 1, qui obtient la note combinée la plus élevée (note pour le mérite technique plus note pour le note pour le mérite technique à la note pour le prix. Dans l'exemple ci-dessus, le contrat serait accordé au prix).

document. L'exemple vise uniquement à illustrer la méthode de calcul et le rapport entre les critères REPRÉSENTENT PAS un estimé des coûts associés aux exigences décrites dans le présent REMARQUE: Les chiffres susmentionnés constituent uniquement un EXEMPLE. Les prix indiqués NE techniques et les critères liés aux prix.

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

## Appendice «B» – Exigences obligatoires

La soumission financière du soumissionnaire sera évaluée à la lumière des critères suivants:

La soumission doit inclut:	Inclus
1 Tous les prix au format exigé pour toutes les périodes de tarification indiquées au Schedule « 1 » (Tarifs)	ıno()

ٽ	La soumission technique du soumissionnaire sera évaluée à la lumière des critères suivants:	nts:
ت	La soumission doit inclut:	Inclus
7	La preuve que le soumissionnaire est bel et bien en mesure de fournir les installations, l'infrastructure et les services décrits à l'annexe « B » (Énoncé des	ino ( )
	travaux) en satistaisant a toutes les exigences tecnniques obligatoires decrites au tableau 1 de l'annexe « B »;	
2	_	ıno ( )
	l'Association canadienne de parachutisme sportif ou à la United States Sport Parachuting Association;	
3	La preuve que le site du soumissic	ıno ( )
	minimum de 340 jours par année (corroboration statistique indiquant que des sauts	
	auraient pu être exécutés à cet endroit pendant au moins 340 jours au cours de	
	l'année, selon un historique vérifiable et les données météorologiques locales); et	
4	Des lettres de recommandation d'au moins deux clients différents ayant passé avec	ino ( )
	le soumissionnaire un contrat fructueux pour des services similaires à ceux décrits	
	à l'annexe « A » (Énoncé des travaux).	

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer I
W0133-12F554/A	001	vic24
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC
W0133-12F554	VIC-1-34628	

er ID - Id de l'acheteur 242

No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tableau 1: Exigences techniques obligatoires

	Exigence technique obligatoire	Références / commentaires du soumissionnaire
A.	Emplacement	
01	Toutes les installations d'instruction potentielles de l'entrepreneur doivent être situées au Canada ou aux États-Unis limitrophes.	
02	Le temps de déplacement par véhicule motorisé (automobile) entre l'installation d'instruction du soumissionnaire et toute zone urbaine (ayant une population de 100 000 habitants ou plus) doit être d'une durée supérieure à 30 minutes. La proximité de grands centres urbains constitue une source inutile et insidieuse de distractions qui est considérée comme étant un risque pour la sécurité inacceptable. Une telle proximité ne peut être tolérée pour le programme élémentaire d'instruction en parachutisme des Tech SAR.	
03	La ZL du soumissionnaire doit se trouver à moins de 30 minutes de temps de déplacement d'un établissement de soins d'urgence et/ou d'une installation médicale en mesure d'assurer des soins de traumatologie en cas de blessure ou d'accident.	
04	Le soumissionnaire doit pouvoir soutenir les deux	

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur vic242Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:condition}$ File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A W0133-12F554

VIC-1-34628

	programmes d'instruction à partir du même emplacement au cours des différentes dates prévues.	
æ	3. Zone de largage (ZL)	
01	La ZL du soumissionnaire doit être affiliée à l'Association canadienne de parachutisme sportif (ACPS) et/ou à l'United States Sport Parachuting Association (USPA).	
05	Le site du soumissionnaire doit comporter une ou des zones d'atterrissage distinctes réservées aux militaires.	
03	La ZL du soumissionnaire assignée à l'instruction aux sauts commandés doit être recouverte d'herbe afin de limiter la fatigue des parachutistes et l'usure du matériel.	
40	La frontière de la ZL du soumissionnaire assignée aux militaires ne doit pas être située à moins de 200 pieds (60,96 mètres) du bord de la piste la plus rapprochée et doit être clairement délimitée par rapport aux pistes en service et aux autres ZL en service. L'approche de précision d'un parachutiste ou sa course à l'atterrissage finale ne doit jamais se faire à proximité immédiate d'une piste en service.	
02	DE terrain entourant la ZL doit être sécuritaire pour un atterrissage et doit être facilement accessible aux	

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

véhicules d'urgence pendant toute la durée des activités de parachutisme de l'ERSFC.	Toute la ZL doit être facilement identifiable (de jour ou de nuit) par les parachutistes à partir d'une altitude de largage minimale de 12 500 pieds (3 810 mètres) AGL		Le soumissionnaire doit fournir du temps TAC et des billets d'envolée individuels sur un avion multiturbine à porte arrière (de type Skyvan ou équivalent) capable d'effectuer des opérations de parachutage pour sauts avec sangle d'ouverture automatique et pour sauts commandés et des sorties d'équipement et de parachutistes en position debout. La capacité de parachutage avec sangle d'ouverture automatique doit comprendre un système de récupération en cas d'accrochage de la sangle.	Le soumissionnaire doit fournir du temps TAC et des billets d'envolée individuels sur un avion multiturbine à porte latérale (de type Twin Otter ou équivalent) capable d'effectuer des opérations de parachutage pour sauts commandés.	Tous les aéronefs pour les opérations dans la ZL doivent pouvoir atteindre des altitudes de largage
véhicules d'urgence pendant de parachutisme de l'ERSFC.	Toute la ZL doit être facilemer de nuit) par les parachutistes a largage minimale de 12 500 pi	Aéronef	Le soumissionnaire doit fournir du temps TAC billets d'envolée individuels sur un avion multiporte arrière (de type Skyvan ou équivalent) ca d'effectuer des opérations de parachutage pou avec sangle d'ouverture automatique et pour s commandés et des sorties d'équipement et de parachutistes en position debout. La capacité parachutage avec sangle d'ouverture automaticomprendre un système de récupération en ca d'accrochage de la sangle.	Le soumissionnaire doit fourni billets d'envolée individuels su porte latérale (de type Twin O d'effectuer des opérations de commandés.	Tous les aéronefs pour le doivent pouvoir atteindre
<u>&gt; 0</u>	90	C.		02 0	03 7

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A

W0133-12F554

VIC-1-34628

entraînement en parachutisme ou la mise à jour de leurs personnel ERSFC avec le reste de la clientèle de la ZL comprises entre 3 000 pieds (914,4 mètres) et 12 500 permettre à jusqu'à 18 participants de compléter leur Le soumissionnaire doit être en mesure d'intégrer le jusqu'à cinq cents (500) billets d'envolée individuels pieds (3 810 mètres) AGL de façon habituelle et sur environ trente (30) heures de temps TAC sur l'avion environ trente (30) heures de temps TAC sur l'avion multiturbine à porte latérale pendant un programme multiturbine à porte arrière pendant un programme pouvant être utilisés selon les besoins pendant un Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir au moyen de billets d'envolée individuels afin de Utilisation de l'aéronef pour le Programme de Utilisation de l'aéronef pour le Programme élémentaire d'instruction en parachutisme programme d'instruction de trois semaines. demande, et non pas à titre exceptionnel. d'instruction de trois semaines. d'instruction de trois semaines. compétences. ш 05 03 9 5 Δ.

Buyer ID - Id de l'acheteur vic242Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A

VIC-1-34628

W0133-12F554

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	lon	lon	ZL r eurs			des rr à
parachutisme pour instructeurs	Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir selon les besoins du temps TAC sur l'avion multiturbine à porte arrière (de jour ou de nuit).	Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir selon les besoins du temps TAC sur l'avion multiturbine à porte latérale (de jour ou de nuit).	Le soumissionnaire doit être en mesure d'intégrer le personnel ERSFC avec le reste de la clientèle de la ZL au moyen de billets d'envolée individuels afin de permettre à jusqu'à 18 participants de compléter leur entraînement en parachutisme ou la mise à jour de leurs compétences.	Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir jusqu'à mille (1 000) billets d'envolée individuels pouvant être utilisés selon les besoins pendant un programme d'instruction d'une semaine.	Soufflerie verticale	Le soumissionnaire doit fournir l'accès en temps opportun à une soufflerie verticale située sur le site des opérations afin que les participants puissent s'y livrer à
	01	02	03	04	ч.	01

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

des activités d'instruction sans nécessiter de transport pour s'y rendre.	La soufflerie verticale doit posséder une chambre de vol intérieure dotée d'un diamètre utilisable d'au moins 10 pieds (3,048 mètres).	L'utilisation d'équipement factice et autre doit être autorisé dans la soufflerie verticale pendant les activités d'instruction afin de simuler des sauts extérieurs.	La soufflerie verticale utilisée doit être la même pour les deux programmes d'instruction afin que les instructeurs puissent acquérir de l'expérience dans la soufflerie qu'ils utiliseront pour entraîner les participants du Programme élémentaire d'instruction en parachutisme.	Le soumissionnaire doit être en mesure d'enregistrer des vidéos des vols individuels dans la soufflerie verticale et de fournir ces enregistrements sur DVD pour les besoins de l'ERSFC.	Les installations de la soufflerie verticale doivent comprendre une salle d'exposé ayant une capacité de lecture de vidéos sur DVD et pouvant recevoir au moins quatorze personnes. La salle d'exposé doit être
	02	03	04	05	90

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur vic242Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A W0133-12F554

VIC-1-34628

disponible sur demande de l'ERSFC afin de permettre de dispenser des exposés aux parachutistes immédiatement après les activités d'instruction dans la soufflerie verticale.  Site et autres installations	Le site du soumissionnaire doit être opérationnel pendant au moins trois cent quarante (340) jours par année (ce fait doit être prouvé par des statistiques tirées des manifestes et d'une base de données d'un réseau météorologique local qui démontrent que des opérations de parachutisme auraient pu avoir lieu sur le site au moins 340 jours par année). Étant donné les calendriers d'instruction très serrés, les programmes d'instruction doivent se dérouler dans une ZL située dans une région où les probabilités sont très élevées que l'instruction puisse se dérouler sans être compromise par des conditions météorologiques défavorables.	Le site du soumissionnaire doit posséder une zone d'attente utilisable ayant une superficie d'au moins 20 pieds sur 20 pieds (6,096 mètres sur 6,096 mètres) qui soit mis à la disposition des participants du programme pendant la période de 45 minutes qui précède le début de leur prochain vol.	Au cours des périodes entre les programmes d'instruction, le soumissionnaire doit fournir des installations d'entreposage intérieur sécuritaires et pouvant êtres verrouillées situées sur le site des opérations et qui conviennent à l'entreposage d'au
<u> </u>	0	05	03

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

moins 160 pieds carrés (14,87 mètres carrés) de parachutes et d'équipement (utilisé par l'ERSFC pour mener à bien ses programmes de parachutisme et qui comprennent notamment, mais non exclusivement : des parachutes, des caméras vidéo, divers contenants d'équipement, des tables, des pièces de rechange, etc.). Les installations d'entreposage doivent recevoir de l'équipement de parachutisme. Il ne doit pas y avoir de variations de température exagérées à l'intérieur des installations d'entreposage qui seraient susceptibles de provoquer de la condensation et il ne doit pas y avoir d'animaux, d'insectes, ni d'humidité excessive.	Le soumissionnaire doit prévoir la fourniture d'une salle de pliage de parachutes intérieure ou abritée et d'une salle de visionnement de vidéos situées à faible distance (à moins de 20 mètres (65,62 pieds)) de la ZL utilisée par l'ERSFC. Cette salle doit permettre aux stagiaires de plier les parachutes tout en continuant de surveiller la zone d'atterrissage et d'assister à des exposés sur les vidéos.	Le soumissionnaire doit fournir l'accès sur le site des opérations à une maquette d'un avion multiturbine à porte arrière ayant les mêmes dimensions de cabine et la même configuration que l'avion utilisé pour les sauts en parachute, et ce, afin de permettre aux parachutistes de pratiquer toutes les activités reliées aux parachutisme dans l'avion, ce qui comprend notamment,
	04	02

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

mais non exclusivement les manœuvres d'embarquement dans l'aéronef et de sortie.	Le soumissionnaire doit fournir l'accès sur le site des opérations à une maquette d'un avion multiturbine à porte latérale ayant les mêmes dimensions de cabine et la même configuration que l'avion utilisé pour les sauts en parachute, et ce, afin de permettre aux parachutistes de pratiquer toutes les activités reliées aux parachutisme dans l'avion, ce qui comprend notamment, mais non exclusivement les manœuvres d'embarquement dans l'aéronef et de sortie.	Le soumissionnaire doit fournir l'accès à au moins deux (2) installations sanitaires permanentes situées sur le site des opérations.	Sécurité	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a accumulé au moins trois (3) années d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans le soutien de l'instruction en parachutisme avec sauts commandés. Pour ce faire, il doit produire des lettres de références en provenance d'au moins deux clients différents qui ont conclu avec succès des marchés présentant des conditions semblables à celles stipulées dans le présent EDT. L'expérience sera établie au moment de la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
	90	07	Τ̈́	01

Buyer ID - Id de l'acheteur vic242 Amd. No. - N° de la modif. Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A

VIC-1-34628

W0133-12F554

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mortalité sur 10 ans de l'USPA qui est d'une perte de vie et de transport sanitaires conçu spécifiquement pour son infrastructures (zones de largage (ZL) alternatives ou ZL Le soumissionnaire doit disposer d'un plan d'évacuation tous les conflits potentiels entre les diverses opérations Le soumissionnaire doit avoir à sa disposition sur place programme de sécurité qui comprend notamment, mais des agents de sécurité de la ZL, des contrôleurs et des exclusive utilisée au besoin), communications air/sol et présenter un taux moyen de mortalité de parachutistes Le soumissionnaire et ses zones de largage doivent non exclusivement, des exposés, la délimitation des sol/sol et agents de sécurité qui s'assurent de régler quotidiennes des aéronefs et de la zone de largage. établi sur 10 ans non supérieur au taux moyen de Le soumissionnaire doit avoir mis en place un Le soumissionnaire doit contrôler les activités par tranche de 100 000 sauts en parachute. d'instruction et de sauts en parachute, etc. site des opérations. guetteurs qui : 05 02 03 9 90

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client

VIC-1-34628

W0133-12F554

avec l'aéronef, les contrôleurs militaires et civils de la ZL durée du temps TAC et du billet d'envolée où se déroule parachutiste et son point d'atterrissage pendant toute la pourraient être effectuées par toute la clientèle de la ZL l'aéronef doivent posséder la certification requise pour (C) ont la possibilité de communiquer immédiatement (D) connaissent bien les opérations de parachutisme Le soumissionnaire doit respecter la réglementation (A) ont une visibilité complète et ininterrompue des pertinente de Transports Canada ou de la Federal parachutisme et autres pratiques dangereuses qui L'entrepreneur doit avoir la capacité d'harmoniser 'espace aérien pour le personnel de l'ERSFC qui dispense l'instruction entre le point de largage du Le pilote, l'équipage de conduite (s'il y a lieu) et (B) surveillent en permanence toute activité de et les véhicules de transport et de navette; et activités de tous les parachutistes; militaire des Forces canadiennes. es activités de parachutisme. Aviation Administration (FAA) (militaire et civile); 07 80 60

Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

les activités de parachutisme conformément à la réglementation pertinente de Transports Canada ou de la Federal Aviation Administration (FAA).	Services	Le soumissionnaire doit fournir la capacité de réserver et de planifier l'utilisation de tous les aéronefs et de toutes les installations jusqu'à 18 mois à l'avance afin d'assurer l'harmonisation avec les autres activités de parachutisme militaires et civiles pour les deux programmes d'instruction (qui auront lieu au même endroit, mais à des dates différentes).	Le soumissionnaire doit fournir du soutien pour le pliage (arrimage) de jusqu'à 40 parachutes CSAR-7(I) par jour d'instruction. Le soumissionnaire doit fournir les services d'arrimeurs de parachutes professionnels possédant une expérience documentée d'au moins deux (2) ans d'emploi au cours des cinq (5) dernières années à titre d'arrimeur de parachutes professionnel à une ZL de même qu'une preuve qu'ils possèdent:  A) une qualification valide pour le pliage des parachutes de I'ACPS ou de I'USPA; et/ou B) une certification de la Federal Aviation Administration Riggers ou de I'ACPS.  L'expérience des arrimeurs sera mesurée à la date où le service sera rendu. On prévoit qu'un maximum de quatre arrimeurs de parachutes professionnels seront requis à tout moment donné.
	_	0	02

"acheteur		CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
Buyer ID - Id de l'acheteur	vic242	CCC No./N° CC	
Amd. No N° de la modif.	001	File No N° du dossier	VIC-1-34628
Solicitation No N° de l'invitation	W0133-12F554/A	Client Ref. No N° de réf. du client	W0133-12F554

Le soumissionnaire doit mettre à la disposition des	arrimeurs sur le site des opérations une salle des	arrimeurs où il est possible de procéder à des	réparations ou des modifications de l'équipement.
03			

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

## Appendice « C » - Critères techniques cotés

La soumission technique du soumissionnaire sera évaluée et notée en tenant compte des critères décrits au tableau 1.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur soumission contient des informations suffisamment détaillées pour démontrer leur capacité de satisfaire aux exigences et leur compréhension de ces exigences.

Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation W0133-12F554/A W0133-12F554

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VIC-1-34628

### Tableau 1: Critères techniques cotés

np 。N	Critère	Nombre	Nombre	Références / commentaires du
critère		de points	de points	soumissionnaire
coté			maximal	
1	Nombre d'aéronefs fonctionnels		20	
	(A) Nombre d'appareils multiturbine à hayon (Skyvan ou modèle équivalent)	alent)		
	fonctionnels dans la flotte du soumissionnaire :			
	4 aéronefs ou plus	10		
	3 aéronefs	5		
	2 aéronefs ou moins	0		
	(B) Nombre d'appareils multiturbine à porte latérale (Twin Otter ou modèle	odèle		
	équivalent) fonctionnels dans la flotte du soumissionnaire :			
	4 aéronefs ou plus	10		
	3 aéronefs	5		
	2 aéronefs ou moins	0		
2	Disponibilité d'aéronefs de substitution		15	
	Lorsque, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du fournisseur,	nisseur,		
	l'aéronef prévu n'est pas disponible, le fournisseur met en œuvre un plan préétabli	n préétabli		
	lui permettant de se procurer un aéronef de substitution capable de transporter les	sporter les		
	parachutistes prévus en :			
	Moins de 5 minutes	15		
	5 minutes à moins de 10 minutes	10		
	10 minutes à moins de 15 minutes	5		
	15 minutes ou plus	0		
3	Soufflerie verticale sur le site		15	
	Diamètre utile de la chambre de vol intérieure de la soufflerie verticale installée sur	istallée sur		
	le site du soumissionnaire :			
	4,877 m ou plus	15		
	Entre 4,267 m et 4,877 m	10		
	Entre 3,658 m et 4,267 m	5		
	Plus de 3,048 m, mais moins de 3,658 m	1		

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - 1d de l'acheteur W0133-12F554/A 001 vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME File No. - N° du dossier Client Ref. No. - N° de réf. du client

VIC-1-34628

W0133-12F554

	3										- 2									110
		personnes	S	un lit, un	nplète, un		3	2	1	0					5	4	3	1	0,5	Total maximal possible
	7 Proximité de logements commerciaux	Proximité de logements commerciaux pouvant accommoder au moins 20 personnes	un « logement commercial » étant un ensemble de chambres sécuritaires	individuelles situées dans le même bâtiment et comportant au minimum un lit, un	système de climatisation, un système de chauffage, une salle de bain complète, un	poste de télévision et un accès Internet haute vitesse) :	À moins de 10 km des installations du soumissionnaire	Entre 10 km et moins de 25 km des installations du soumissionnaire	Entre 25 km et 35 km des installations du soumissionnaire	À plus de 35 km des installations du soumissionnaire	8 Taille de l'aire d'entraînement	Le soumissionnaire est en mesure de mettre à la disposition des	participants du programme, pendant les 45 minutes précédant un vol,	une aire d'entraînement aux dimensions suivantes :	12,192 m sur 12,192 m ou plus	10,668 m sur 10,668 m à moins de 12,192 m sur 12,192 m	9,144 m sur 9,144 m à moins de 10,668 m sur 10,668 m	7,62 m sur 7,62 m à moins de 9,144 m sur 9,144 m	Moins de 7,62 m sur 7,62 m, mais plus de 6,096 m sur 6,096 m	Total maxi

À moins de 7,62 m de la limite de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages  À plus de 7,62 m, mais moins de 30,48 m de la limite de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages  À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de sauts militaire  À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une  À 60,96 m ou plus de la pordure de la zone de sauts militaire, avec une  vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	et si toutes ces installations (A, B et C) se trouvent :		
vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages À plus de 7,62 m, mais moins de 30,48 m de la limite de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de sauts militaire À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	À moins de 7,62 m de la limite de la zone de sauts militaire, avec une	15	
À plus de 7,62 m, mais moins de 30,48 m de la limite de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages  À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de sauts militaire  À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages		
militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de sauts militaire À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	À plus de 7,62 m, mais moins de 30,48 m de la limite de la zone de sauts	10	
précision et atterrissages À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de 5 sauts militaire À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de		
À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de sauts militaire  À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	précision et atterrissages		
sauts militaire À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	À plus de 30,48 m, mais moins de 60,96 m de la limite de la zone de	5	
À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	sauts militaire		
vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages	À 60,96 m ou plus de la bordure de la zone de sauts militaire, avec une	0	
	vue sans obstacles sur toutes les approches de précision et atterrissages		

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W0133-12F554/A	001	vic242
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W0133-12F554	VIC-1-34628	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.